



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 55078

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le train de vie des ministères. Un organe de presse révèle que, lors du gouvernement Ayrault, le ministère de l'économie avait passé des commandes de produits alimentaires pour un montant de 754 500 euros par an. À l'heure où notre pays traverse une crise grave, où les Français ploient sous les charges et les impôts, ces chiffres importants frôlent l'indécence. Il vient donc lui demander s'il a l'intention de réduire les frais de bouche des ministères.

Texte de la réponse

Le montant indiqué s'inscrit dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, mise en œuvre, pour la première fois, en 2014, par les ministères économiques et financiers, dans un souci de transparence. Ce marché concerne la fourniture et la livraison des denrées alimentaires nécessaires pour assurer, pendant un an, différentes prestations de restauration délivrées dans l'enceinte de l'hôtel des ministres et du cercle des directeurs des ministères économiques et financiers. Le périmètre visé comprend, outre les membres des cabinets ministériels, l'ensemble des agents travaillant auprès d'eux, ainsi que les interlocuteurs des cabinets ou des directions des ministères que sont notamment les élus nationaux ou locaux, les délégations étrangères ou autres acteurs socio-économiques. Ce large périmètre de bénéficiaires correspond en moyenne à 300 prestations de repas par jour, représentant un coût unitaire moyen de l'ordre de 15 euros.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55078

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3658

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4508